

Sommaire: Évaluation de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail

Troisième cycle d'évaluation: 2018 à 2023

Objectifs du programme

L'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et l'Ontario pour la conception et la mise en œuvre de prestations d'emploi et de mesures de soutien (PEMS). L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi.

Les prestations et les mesures suivantes font l'objet d'un examen dans l'évaluation :

- Le programme **Développement des compétences** aide les participants à acquérir des compétences professionnelles en leur octroyant une aide financière afin qu'ils puissent choisir une formation, la payer et prendre les dispositions nécessaires pour y assister.
- Le programme **Placement en emploi avec mesures incitatives** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une subvention salariale.
- Les **Partenariats pour la création d'emplois de l'Ontario** soutiennent des projets qui offrent aux participants admissibles la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle significative tout en apportant une contribution à la collectivité.
- Les **Services d'aide à l'emploi** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou les aident à trouver un meilleur emploi. Ces services prennent entre autres la forme de services de recherche d'emploi, de perfectionnement professionnel et de counseling, ainsi que d'aide à la rédaction du curriculum vitae.
- Les **Partenariats du marché du travail** visent à relever les défis qu'entraînent les changements de la main-d'œuvre et à répondre aux besoins en ressources humaines, en permettant aux employeurs, aux collectivités ou aux secteurs de travailler ensemble pour élaborer ou mettre en œuvre des stratégies.

- Le programme **Recherche et innovation** favorise l'innovation dans le système d'emploi et de formation, ainsi que l'exploration de nouvelles façons de fournir du soutien à l'emploi et à la formation aux chercheurs d'emploi, aux travailleurs et aux employeurs, incluant ceux qui ne profitent pas de soutien par l'intermédiaire de l'EDMT.

Investissement au titre de l'EDMT

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré 741 millions de dollars) à l'Ontario.

Objectifs de l'évaluation

Fort du succès des cycles d'évaluation des EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficience, ainsi que la conception et la mise en œuvre des PEMS en Ontario.

Méthode de l'évaluation

Les constatations sont tirées de 7 études d'évaluation distinctes qui utilisent une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives, notamment :

- une analyse des impacts différentiels, pour les personnes qui ont entamé leur participation à une intervention entre 2010 et 2012;
- une analyse des résultats;
- une analyse coûts-avantages (qui tient compte des économies réalisées au chapitre des soins de santé);
- des entretiens réalisés auprès d'informateurs clés (31 représentants de la province, de prestataires de services, de titulaires d'ententes et d'intervenants clés);
- des questionnaires remplis par les agents de la province;



- des examens de documents et des revues de la littérature.

Les impacts différentiels sont estimés pour 2 catégories de prestataires de l'assurance-emploi.

Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.

Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi.



Principales constatations

La participation à la plupart des PEMS améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à ce qu'on constate chez les personnes semblables qui n'ont pas participé à ces PEMS. Cela exclut les anciens prestataires qui ont participé au Développement des compétences.

Une analyse par sous-groupe montre qu'à quelques exceptions près :

- le Développement des compétences et les Services d'aide à l'emploi améliorent la participation au marché du travail et réduisent la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu dans la plupart des sous-groupes de prestataires actifs de l'assurance-emploi;
- le Placement en emploi avec mesures incitatives améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu, pour les anciens prestataires participants qui appartiennent aux sous-groupes suivants : femmes, les hommes et jeunes;
- les Partenariats pour la création d'emplois de l'Ontario améliorent la participation au marché du travail et réduisent la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu, pour les participantes qui sont des prestataires actives, mais ses résultats sont mitigés, en ce qui concerne les anciennes prestataires.

Au fil du temps, les avantages de la participation aux Placement en emploi avec mesures incitatives, Partenariats pour la création d'emplois de l'Ontario et Services d'aide à l'emploi pour la société ont dépassé les coûts des investissements initiaux réalisés pour les participants au programme. Il faut néanmoins compter 19,1 années pour récupérer les

investissements initiaux dans le programme de Développement des compétences pour les prestataires actifs¹. Dans le cas des anciens prestataires, il se peut que les investissements dans le Développement des compétences ne soient jamais récupérés.

L'évaluation a également constaté que :

- Après avoir participé au programme de Développement des compétences, les apprentis ont augmenté leurs revenus d'emploi et ont diminué leur recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement.
- L'Ontario a utilisé les Partenariats pour la création d'emplois afin de s'attaquer à divers obstacles à l'emploi et pour répondre aux besoins du marché du travail des individus, des employeurs, et des communautés.
- L'Ontario a utilisé les Partenariats du marché du travail aider les employeurs, les collectivités ou les industries à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines.
- Les programmes de Recherche et innovation a été utilisé par l'Ontario pour permettre l'innovation dans le système d'emploi et de formation et pour explorer de nouvelles façons de fournir des soutiens à l'emploi et à la formation aux employeurs, aux travailleurs et aux chercheurs d'emploi, y compris ceux qui ne sont pas actuellement soutenus par d'autres programmes et services financés dans le cadre de l'EDMT.



Recommandations

L'évaluation fait 2 recommandations.

Recommandation no 1 : On incite l'Ontario à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associées à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de services, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation no 2 : On incite l'Ontario à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale.

¹ Le coût moyen pour le Développement des compétences inclut ce qu'il en coûte pour offrir le volet régulier et le volet propre aux apprentis. On ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses. Cependant, les avantages sont ceux qui se rapportent uniquement à la participation au volet régulier Développement des compétences.